

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

SELON LE SGH

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur GHS du produit**

Désignation Commerciale HUM-Bug DETECTOR® Kit  
Nom Commercial HUM-Bug DETECTOR® Kit

**1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

Utilisation Identifiée Détection de la contamination par micro-organismes dans les hydrocarbures et les huiles.  
Utilisations Déconseillées Pas de données disponibles

**1.3 Information sur le fournisseur**

Fabricant  
Identification de la société Hammonds Fuel Additives, Inc.  
Adresse du Fabricant 6951 W Little York  
Code postal Houston, Texas 77040  
Téléphone: +1 800-548-9166  
Email sales@biobor.com  
Heures de bureau Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00 HNE  
Fournisseur  
Identification de la société Hammonds Fuel Additives, Inc.  
Adresse du Fournisseur 6951 W Little York  
Code postal Houston, Texas 77040  
Téléphone: +1 800-548-9166  
Email sales@biobor.com  
Heures de bureau Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00 HNE

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence Within United States; Canada; Puerto Rico; US Virgin Islands: 1-800-255-3924  
Outside North America: +1-813-248-0585 (Collect calls accepted)  
Contacter ChemTel

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification GHS Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris mises en garde**

GHS  
Désignation Commerciale HUM-Bug DETECTOR® Kit

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

Mention(s) d'Avertissement	Attention
Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Mention(s) de mise en garde	P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers qui n'entraînent pas de classification**

Rien de connu.

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS	N° CAS	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
De l'eau	7732-18-5	54.20	Non classé.	Aucun
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5	37.80	Non classé.	Aucun
glycerol	56-81-5	2.00	Non classé.	Aucun
sodium hydroxide	1310-73-2	0.50	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314	GHS05
Phosphoric acid, potassium salt (1:2)	7758-11-4	0.50	Non classé.	Aucun
Phosphoric acid, potassium salt (1:1)	7778-77-0	0.50	Non classé.	Aucun
Molybdcic acid, disodium salt, dihydrate	10102-40-6	0.50	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335	GHS07
Manganese chloride tetrahydrate	13446-34-9	0.50	Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373 Aquatic Chronic 2 H411	GHS05 GHS08 GHS07 GHS09

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

Magnesium (II), sulfate, heptahydrate	10034-99-8	0.50	Non classé.	Aucun
Lactic acid, monosodium salt	72-17-3	0.50	Eye Irrit. 2B H320	Aucun
Iron chloride (FeCl <sub>3</sub> ), hexahydrate	10025-77-1	0.50	Met. Corr. 1 H290 Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 2 H411	GHS05 GHS07 GHS09
Carbonic acid sodium salt (1:1)	144-55-8	0.50	Non classé.	Aucun
Calcium chloride (CaCl <sub>2</sub> ), dihydrate	10035-04-8	0.50	Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
ammonium nitrate	6484-52-2	0.50	Ox. Sol. 3 H272 Eye Irrit. 2B H320	GHS03
2,3,5-triphenyltetrazolium chloride	298-96-4	<0.5	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335	GHS07

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des mesures nécessaires en matière de premiers secours**

Inhalation	Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Traiter symptomatiquement.

**4.2 Symptômes/effets les plus importants, sévères et retardés**

Peut causer une irritation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant**

Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.

**5.2 Risques spécifiques posés par le produit chimique**

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

**5.3 Actions particulières de protection pour pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

**HUM-Bug DETECTOR® Kit****RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égouts et de cours d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage                      Ambiante.  
Temps limite de stockage                      Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles                        Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Missing Phrase

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	LTEL (TWA 8 heures, ppm)	LTEL (TWA 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Glycerin - mist	56-81-5		10			
Sodium hydroxide	1310-73-2				2	C, RP
Molybdenum (as Mo)- Soluble compounds	10102-40-6		5			
Manganese - Elemental & inorganic compounds, as Mn	13446-34-9		0.2			Td

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

Région	Source
Canada	Regulation respecting occupational health and safety, Permissible Exposure Values for Airborne Contaminants, Canada 2019
Remarque	Remarques
C	CEILING: The designation "C" in the STEV/Ceiling column refers to a concentration never be exceeded during any length of time whatsoever
RP	Recirculation of air: Any air recirculation system shall be designed so that:(1) the concentration of dusts, fumes, gases, vapours and mists in any work station is lower than the weighted average exposure value permissible in the work environment and the permissible recirculation concentration provided for in Schedule I;(2) a duct is provided for evacuating contaminated air outside the establishment in case the air filtering system breaks down or is not working properly;(3) no dusts, fumes or mists are discharged into a room where no dusts, fumes or mists were present before the air recirculation system is put into operation; and(4) there is no recirculation of gases, vapours, mists, fumes or dusts which are identified under Schedule I as a substance whose recirculation is prohibited.
Td	Total dust

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide. Couleur : Two colorless layers
Odeur	Slight hydrocarbon odor
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Aqueous phase: 6.8-7.0
Point de fusion/point de congélation	-9 C (15.8 F) Hydrocarbon Mixture
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	230 C (446 F) Hydrocarbon Mixture
Point d'éclair	Pas connu.

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Hydrocarbon phase: 0.84@15° C
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Solubility (Water): Hydrocarbon phase insoluble in water; aqueous phase 100% soluble in water Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (° C)	Pas connu.
Viscosité	12.40 cST@40° C
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 33333.33000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la	Non classé.

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

peau	
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
<b>11.2 Autres informations</b>	
	Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Pas connu.
Toxicité - Poissons	Pas connu.
Toxicité - Algues	Pas connu.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Mode d'élimination**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**HUM-Bug DETECTOR® Kit****RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

**14.1 Numéro ONU**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage, le cas échéant**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit en question**

Liste OSPAR des produits chimiques prioritaires Non indiqué

NTP (Programme toxicologique national aux USA) Non indiqué

CIRC (Centre International de recherche sur le cancer) Non indiqué

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS03: SGH: Flamme au-dessus d'un cercle

GHS05: SGH: Corrosion

GHS08: SGH: Danger pour la santé

GHS09: SGH: Environnement

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

## Classification des dangers

Ox. Sol. 3 : Matière solide comburante, Catégorie 3  
Met. Corr. 1 : Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A  
Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Eye Irrit. 2B : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2  
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 4 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 4

## Mention(s) de Danger

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.  
H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H320: Provoque une irritation oculaire.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Mention(s) de mise en garde

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

**HUM-Bug DETECTOR® Kit**

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

LTEL : Limites d'exposition à long terme

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

STEL : Limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

## Principales sources de références et pour les données utilisées pour l'établissement du SDS

## Classification GHS

## Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Hammonds Fuel Additives, Inc. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Hammonds Fuel Additives, Inc. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.